

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 175

présenté par

M. Le Bohec, Mme Brugnera, Mme Brulebois, Mme Bureau-Bonnard, Mme Cazarian, M. Daniel,
M. Fugit, Mme Melchior, Mme Mörch, Mme Muschotti, Mme Piron, Mme Provendier,
Mme Racon-Bouzon, Mme Rossi, Mme Sylla, M. Vignal et Mme Zitouni

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.